

Liste n°2 : une représentation de l'université dans son ensemble pour défendre vos intérêts

Plateforme pour le CCER constituée à l'initiative des élus actuels, la liste numéro 2 regroupe des personnes engagées pour la défense des intérêts du corps des collaboratrices et collaborateurs de l'enseignement et de la recherche qui veulent poursuivre dans la direction du travail déjà engagé au sein de l'assemblée : pour une plus grande représentation du CCER dans les instances facultaires et universitaires, de meilleures conditions de travail et contre la précarisation des postes. Des avancées importantes ont été obtenues par la délégation actuelle : une participation du CCER dans les commissions de mise en placeplanification et de nomination, un renforcement du rôle des conseils participatifs et de l'assemblée de l'université. Un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir aux conditions de travail des assistants, ainsi qu'à un type de contrat unique pour tous les assistants. Le travail de ce groupe doit continuer, et la prochaine assemblée aura donc à trancher des questions très sensibles pour le CCER.

Afin que vos intérêts soient défendus au mieux, il est essentiel d'élire des candidates et candidats au fait du fonctionnement et des enjeux de la communauté universitaire, engagés dans une même vision de la défense des intérêts du corps, et capables de coordonner leurs actions. C'est pourquoi nous vous encourageons à voter en bloc et uniquement pour la liste numéro 2, constituée autour des six élus sortants et regroupant des personnes motivées, qui connaissent par expérience le fonctionnement des organes participatifs de l'université, et qui se sont engagées à donner une part substantielle de leur temps lors de cette prochaine mandature. Cette liste est également représentative de l'ensemble des facultés et de la diversité des statuts des membres du corps (assistants en grande majorité, chargée d'enseignement, M.E.R.). Elle pourra ainsi remplir pleinement la mission de la délégation du CCER à l'assemblée de l'université : coordonner les actions du CCER à l'échelle de l'uni, consulter largement les membres du corps et faire remonter les problèmes émanant des facultés.